



## **Pour le secteur de la culture, la loi Covid-19 doit être adoptée et mise en œuvre de manière ciblée**

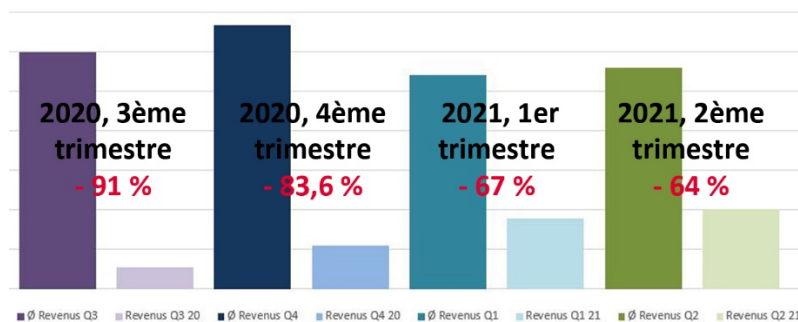
*Dès le début de la crise, le Conseil fédéral et le monde politique ont répété qu'ils ne voulaient pas négliger le secteur de la culture. La loi Covid-19 est en cours d'examen par les commissions du Parlement fédéral. Jusqu'à présent, l'intégration de la culture dans la loi a reçu un accueil très favorable, ce qui réjouit l'ensemble du secteur culturel. La culture salue la proposition des Commissions pour la science, l'éducation et la culture (CSEC) des deux chambres d'augmenter le montant des indemnités pour perte de revenus de 80 à 100 millions de francs. Comme le montre une nouvelle enquête menée auprès des professionnels de la culture, la poursuite ciblée des mesures de soutien aux personnes concernées, loin de constituer un traitement spécial, est une nécessité vitale.*

## **Des écarts de revenus toujours importants — les professionnels de la culture ne gagneront que 10 à 35 % de leur revenu normal au cours des 12 prochains mois**

Le sondage de SONART mené auprès de toutes les branches de la culture montre nettement que les artistes s'attendent à une perte de revenu de 80 % à 90 % pour le second semestre 2020. Pour le premier semestre 2021, les pertes seront probablement encore d'environ 60 % moins élevées qu'en temps normal. Il en va de même pour les entreprises culturelles.

La tenue de nombre d'événements actuellement planifiés n'est toujours pas garantie — elle dépend de l'évolution de la pandémie et des mesures qui sont prises par les autorités.

L'enquête est basée sur les informations fournies à ce jour par plus de 4000 artistes et professionnels\* de la culture de tous les secteurs.



Source : SONART

### **L'adoption de la loi d'urgence est vitale pour le secteur de la culture – Le Parlement et l'administration doivent en être conscients.**

Les fonds prévus par la loi pour les mesures culturelles ne peuvent suffire que si les artistes et les entreprises culturelles continuent à recevoir les indemnités pour perte de gain et celles du chômage partiel. C'est également le cas des personnes employées avec des contrats à durée déterminée, qui travaillent à l'appel ou qui ont une position assimilable à celle d'un employeur. Ces formes d'emplois sont largement répandues dans le secteur de la culture, bien plus que dans d'autres secteurs. En outre, la proposition de supprimer de la loi la disposition réglementant l'indemnisation perte de gain due au Covid pour les personnes indirectement concernées pose particulièrement problème au secteur culturel. En effet, les artistes restent directement concernés lorsque, p. ex., une manifestation n'est pas simplement interdite, mais seulement soumise à des restrictions.

Lorsqu'on paie des cotisations sociales, on doit pouvoir être assuré en cas de nécessité. Si les mesures Covid macroéconomiques sont supprimées ou si elles ne garantissent pas la survie économique, le nombre de demandes d'aide d'urgence et d'indemnisation pour perte de gain va exploser et le crédit prévu à cet effet ne sera pas suffisant.

### **Le secteur culturel a besoin d'un risque partagé – la pratique proposée doit s'adapter en conséquence**

Il existe encore une grande incertitude à tous les niveaux du secteur de la culture en matière de planification. Si, comme le Conseil fédéral l'a annoncé la semaine dernière, la Confédération et les cantons indemnisent uniquement les organisateurs\* des manifestations annulées à court terme, plus aucune grande manifestation n'aura lieu. La solution proposée actuellement n'est absolument pas acceptable à nos yeux. La main publique devrait participer à une solution d'assurance (analogue à celles de pools comme le « Pool suisse de l'assurance des risques nucléaires » ou celui des risques naturels) dans le cadre d'un partenariat public-privé, qui encouragera la reprise la plus large possible des événements – afin que l'on puisse planifier de nouveaux événements avec un risque calculable.

**Un objectif commun : permettre le travail culturel, maintenir la diversité, protéger le système social**

La Taskforce Culture, les associations faitières de la culture et toutes les associations qui en font partie s'engagent à collaborer de manière constructive avec les autorités et espèrent que le Conseil fédéral et l'administration s'impliqueront de manière appropriée dans l'élaboration des mesures d'accompagnement au cours des prochains mois.

La protection de la santé du public est une priorité. Dans ce cadre, l'objectif devrait être de permettre au plus grand nombre possible d'artistes et d'entreprises culturelles de travailler. Ils et elles ne devraient pas être exclus des mesures de soutien, ni se retrouver dans une situation si difficile qu'il leur faudrait recourir l'aide sociale. Nous sommes convaincus qu'un soutien et une protection adéquats du secteur de la culture permettront de réduire les coûts. Sans ces mesures ciblées pour la culture, les dommages seraient beaucoup plus coûteux pour la Suisse, et elle serait beaucoup plus pauvre de sa diversité culturelle.

La Taskforce Culture / Zurich le 26 août 2020